

Catalogue de critères relatif au certificat pour les Sites 2000 watts

Édition courte 2021

Version 1.0 | Informations supplémentaires sur www.2000watt.swiss

 suisseénergie


Site
2000
watts

Direction du projet Site 2000 watts

Daniel Kellenberger
Ingénieur diplômé en génie rural et en environne-ment ETHZ/FHNW
c/o Intep - Integrale Planung GmbH
Pfungstweidstrasse 16
8005 Zürich
Tél. +41 (0)44 578 11 22
areal@2000watt.ch

Responsabilité du programme Site 2000 watts

Ricardo Bandli
Office fédéral de l'énergie OFEN – Section Bâtiments
Mühlestrasse 4
3063 Ittigen
Tél. +41 (0)58 462 54 32
ricardo.bandli@bfe.admin.ch

Office de certification Site 2000 watts

Maren Kornmann
Association Cité de l'énergie
c/o ENCO Energie-Consulting AG
Munzachstrasse 4
4410 Liestal
Tél. +41 (0)61 965 99 00
certification@2000watt.ch

Développement technique Site 2000 watts

Andreas Pfeiffer
c/o Brain4sustain GmbH
Unterdorfstrasse 8
8117 Fällanden
Tél. +41 (0)79 03 63 91

Centre d'information technique
technik@2000watt.ch

Validité

Le présent Manuel du certificat pour les Sites 2000 watts édition 2021, version 1.0 entre en vigueur le 1er septembre 2021; il remplace le Règlement pour les Sites 2000 watts appliqué jusqu'ici.

Impressum

Ce certificat a été conçu dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre de la politique nationale de l'énergie dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Grâce au programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le certificat pour les Sites 2000 watts est élaboré sur la base du label Cité de l'énergie reconnu, décerné aux communes, et du cahier technique La voie SIA vers l'efficacité énergétique. L'Office fédéral de l'énergie est propriétaire de la marque. L'Association Cité de l'énergie est chargée de la certification y afférente.

Les bases et les documents d'appui pour le certificat ont été financés par SuisseEnergie pour les communes, l'Association Cité de l'énergie et l'Office des immeubles de la Ville de Zurich.

ÉDITEUR SuisseEnergie pour les communes

Rédaction

Andreas Pfeiffer brain4sustain GmbH (édition 2021)
Heinrich Gugerli Gugerli Dolder GmbH (éditions 2021, 2019, 2017)
Daniel Kellenberger Intep – Integrale Planung GmbH (édition 2015)
Katrín Víctor
Urs Vogel Amstein + Walthert AG (édition 2014)

Groupe de pilotage opérationnel

Daniel Kellenberger Direction du projet Site 2000 watts, Intep GmbH
Ricardo Bandli Office fédéral de l'énergie
Andreas Pfeiffer Développement technique Site 2000 watts, brain4sustain GmbH
Maren Kornmann Office de certification Site 2000 watts, ENCO AG
Francine Wegmüller Direction régionale Suisse romande Site 2000 watts, Weinmann-Energies SA

Commission technique

Andreas Pfeiffer Développement technique Site 2000 watts (direction)
Christian Schneider Développement technique Site 2000 watts (suppléance)
Daniel Kellenberger Direction du projet Site 2000 watts, Intep GmbH
Thomas Fink Office de certification Site 2000 watts
Katrín Pfäffli Représentation La voie SIA vers l'efficacité énergétique, Bureau d'architectes Preisig Pfäffli
Stefan Schneider Expert en mobilité, Bureau planification Jud
Francine Wegmüller Représentation Suisse romande, Weinmann- Énergies SA

VERSION V1.0, 09. septembre 2021
TRADUCTION ACTA Conseils Sàrl
SPRACHEN DE, FR
MISE EN PAGE Agence Trio, Lausanne
LOGO Mieux Agentur, Coire



**Aperçu pour la forme
"Développement" et "Emménagement"**

											Totale du site	Pts. Max.					
												530					
Domaine	1. Gestion	Pts max.	2. Communication, coopération, participation	Pts max.	3. Utilisation du site et urbanisme	Pts max.	4. Approvisionnement et élimination	Pts max.	5. Bâtiments	Pts max.	6. Mobilité	Max.Pt.					
Pts. Max.												110	70	100	70	90	90
Domaine	1.1 Organisme responsable du site	20	2.1 Participation	30	3.1 Urbanisme	30	4.1 Energie	40	5.1 Rentabilité	10	6.1 TIM	25					
	1.2 Lignes directrices et cahier des charges ou manuel d'exploitation	40	2.2 Informations et offres pour les utilisateurs	20	3.2 Diversité de l'utilisation	25	4.2 Eau	10	5.2 Stratégie pour les bâtiments	10	6.2 Trajets à pied ou à vélo	35					
	1.3 Monitoring	20	2.3 Rôle de modèle	10	3.3 Espaces intérieurs et extérieurs à usage commun	15	4.3 Déchets et recyclage	10	5.3 Standards de construction et optimisation de l'exploitation	35	6.3 Transports publics et mobilité combinée	20					
	1.4 Contrôle et pilotage	20			3.4 Approvisionnement local	20			5.4 Densité d'occupation	25							
	1. Joker	10	2. Joker	10	3. Joker	10	4. Joker	10	5. Joker	10	6. Joker	10					

**Aperçu pour la forme
"Utilisation"**

											Totale du site	Pts. Max.					
												480					
Domaine	1. Gestion	Pts max.	2. Communication, coopération, participation	Pts max.	3. Utilisation du site et urbanisme	Pts max.	4. Approvisionnement et élimination	Pts max.	5. Bâtiments	Pts max.	6. Mobilité	Max.Pt.					
Pts. Max.												80	70	80	80	80	90
Domaine	1.1 Organisme responsable du site	20	2.1 Participation	30			4.1 Energie	50	5.1 Rentabilité	10	6.1 TIM	25					
	1.2 Lignes directrices et cahier des charges ou manuel d'exploitation	30	2.2 Informations et offres pour les utilisateurs	20	3.2 Diversité de l'utilisation	20	4.2 Eau	10	5.2 Stratégie pour les bâtiments	10	6.2 Trajets à pied ou à vélo	35					
			2.3 Rôle de modèle	10	3.3 Espaces intérieurs et extérieurs à usage commun	30	4.3 Déchets et recyclage	10	5.3 Standards de construction et optimisation de l'exploitation	25	6.3 Transports publics et mobilité combinée	20					
	1.4 Contrôle et pilotage	20			3.4 Approvisionnement local	20			5.4 Densité d'occupation	25							
	1. Joker	10	2. Joker	10	3. Joker	10	4. Joker	10	5. Joker	10	6. Joker	10					

Übersicht

Développement/Emménagement (Utilisation)	Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
1. Gestion	110 (80)	
1.1 Organisme responsable du site	20	L'organisme responsable du site est organisé selon un caractère contraignant sur le long terme; il dispose des pleins pouvoirs en ce qui concerne les mesures nécessaires à l'attribution respectivement au maintien du certificat pour les Sites 2000 watts.
1.1.1 Structure de l'organisme responsable du site, organisation	10	Le site dispose d'une structure de direction permettant la planification, le développement et la réalisation au sens de la société à 2000 watts. L'organisme responsable du site est constitué sur la base de contrats ou de conventions. Il est dirigé de manière à satisfaire aux exigences du certificat.
1.1.2 Ressources (personnel, financier)	10	Les ressources en matière de personnel et de moyens financiers sont disponibles pour développer et exploiter le site au sens de la société à 2000 watts. La structure de l'organisation opérationnelle est définie. Un mandat a été attribué pour obtenir des ressources en personnel interne ou externe. Il existe des contrats ou cahiers des charges en bonne et due forme pour les tiers mandatés (p.ex.: conseillers Site 2000 watts, Mobility manager). Ces documents définissent les objectifs à atteindre et les tâches à réaliser pour satisfaire aux aspects partiels du processus de certification.
1.2 Lignes directrices et cahier des charges ou manuel d'exploitation	40 (30)	Les objectifs, tâches et responsabilités relatifs aux domaines pertinents visant la réalisation de la société à 2000 watts sont régis par l'organisme responsable du site à tous les niveaux de manière contraignante, et reposent sur un fondement d'ordre supérieur. Les contenus doivent également être reportés de manière contraignante sur les utilisateurs.
1.2.1 Lignes directrices et cahier des charges ou manuel d'exploitation pour l'organisation et l'établissement de contrats	20	L'organisme responsable du site définit et gère les lignes directrices et un cahier des charges pour la mise en œuvre des domaines pertinents visant la réalisation de la société à 2000 watts. Y sont contenus les objectifs en lien avec le concept d'affectation, la qualité du lieu, les bâtiments et l'approvisionnement énergétique ainsi que la mobilité. Remarque: la satisfaction des objectifs des prescriptions dont il est ici question est évaluée dans les domaines 3 à 6. (EXIGENCE EN EXPLOITATION) En plus des lignes directrices, l'organisme responsable du site établit et maintient un manuel d'exploitation et accorde des mandats concrets aux autres mandataires (p. ex. administration, exploitants, etc.) Ainsi les objectifs importants pour la mise en œuvre de la société à 2000 watts et les tâches pertinentes pour satisfaire certains aspects partiels du processus de certification sont réglés.)
1.2.2 Détermination et accompagnement des objectifs	10 (0)	Les objectifs fixés et documentés pour le site convergent avec les objectifs d'ordre supérieur (communaux, cantonaux; pour autant qu'ils existent), sont contrôlés périodiquement sur le plan de leur contribution et adaptés si nécessaire. L'organisme responsable du site est en contact avec les autorités supérieures et utilise leur marge de manœuvre (échange, séances, membre au sein de l'organisme responsable, etc.)
1.2.3 Transfert du caractère contraignant	10	Le transfert du caractère contraignant quant au respect des objectifs est consigné par écrit. Les nouveaux utilisateurs sont contraints d'adopter les mêmes objectifs et concepts que leurs prédécesseurs. Remarque: le report sur les nouveaux propriétaires est abordé sous le critère 1.1.1 Structure de l'organisme responsable.
1.3 Monitoring	20 (0)	L'énergie consommée sur le site et les gaz à effet de serre émis dans le cadre de l'exploitation du bâtiment et de la mobilité quotidienne liée au site sont relevés et évalués au moyen d'un monitoring
1.3.1 Système de monitoring de l'énergie d'exploitation	10 (0)	La consommation énergétique totale dédiée à l'exploitation du site est mesurée et analysée périodiquement. Le monitoring de l'énergie d'exploitation enregistre l'énergie produite et consommée sur place pour l'ensemble du site ainsi que pour les bâtiments, unités de location et installations pertinentes. Pour les unités de location, il existe des affichages de consommation individuels avec feedback de la consommation.
1.3.2 Monitoring Mobilité	10 (0)	Les comportements en lien avec la mobilité des utilisateurs sont périodiquement observés, évalués et communiqués. Le monitoring permet d'établir une évaluation pertinente du comportement global se jouant au niveau de la mobilité quotidienne sur le site et des comportements en matière de mobilité des divers groupes d'utilisateurs.
1.4 Contrôle et pilotage	20	L'organisme responsable mène un système de management de la qualité à tous les niveaux, afin de garantir le processus visant à obtenir ou à conserver le certificat Sites 2000 watts.
1.4.1 Processus d'assurance qualité	20	L'organisme responsable définit un processus de management de la qualité interne et sur mesure visant à obtenir ou à conserver le certificat. Les tâches à accomplir pour répondre aux exigences du certificat en relation avec le processus de management de la qualité sont également confiées aux personnes mandatées par l'organisme responsable. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: L'organisme responsable du site enregistre les intérêts des utilisateurs et enquête périodiquement sur leur satisfaction.
1 Joker	10	Selon manuel 2021

Développement/Emménagement (Utilisation)		Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
2	Communication, coopération, participation	70	
2.1	Participation	30	Les partenaires pertinents pour la planification, la réalisation et l'exploitation du site sont répertoriés par l'organisme responsable, analysés quant à leur rôle et impliqués de manière adéquate dans le processus.
2.1.1	Analyse des partenaires	10 (0)	Les partenaires internes et externes déterminants doivent être identifiés en fonction de la phase en vigueur et doivent être intégrés correctement dans les processus de décision. Remarque: Le comité ou la commission d'un organisme responsable ne sont pas considérés comme étant un partenaire. En revanche, sont considérés comme tels les propriétaires, les investisseurs et acquéreurs potentiels, les locataires actuels et potentiels, les voisins ainsi que les services administratifs (représentants des autorités).
2.1.2	Dialogues et échanges	10 (20)	Un dialogue s'avère possible avec les parties impliquées et les groupes d'interlocuteurs. Des échanges structurés permettant le dialogue et le retour d'informations sont créés.
2.1.3	Décision participative des partenaires	10 (10)	Les tiers concernés et les parties impliquées disposent des droits appropriés en matière de décision participative impliquant des impacts significatifs sur le site et recourent activement à cette possibilité de co-décision. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Les utilisateurs disposent des droits appropriés pour la participation impliquant des impacts significatifs sur le site et recourent activement à cette possibilité de co-décision.)
2.2	Informations et offres pour les utilisateurs	20	L'organisme responsable veille à ce que les utilisateurs soient sensibilisés aux thématiques de l'utilisation efficace de l'énergie et des comportements respectueux pour l'environnement en matière de mobilité par le biais d'une information et d'offres régulières.
2.2.1	Informations et offres sur les thèmes de l'énergie et de la mobilité	20	Des informations spécifiques au site ainsi que des offres ciblées sur l'énergie sont régulièrement élaborées pour les utilisateurs en collaboration avec les participants internes (exploitants, prestataires de service) et externes.
2.3	Rôle de modèle	10	L'organisme responsable du site communique et rend public les activités qu'il conduit pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts.
2.3.1	Communication sur le rôle de modèle	10	L'organisme responsable du site communique régulièrement et rend public les activités qu'il conduit pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts. Les résultats sont mis en avant. Plusieurs groupes d'interlocuteurs sont définis et ciblés.
2	Joker	10	Selon manuel 2021

Développement/Emménagement (Utilisation)	Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
3 Utilisation du site et urbanisme	100 (80)	
3.1 Urbanisme	30 (0)	Dans le cadre d'un processus coopératif, le concept de développement urbain est établi sur la base d'un mécanisme de sélection adapté et déterminé de manière contraignante. Les mesures nécessaires à la réduction des impacts négatifs sur le climat urbain sont engagées.
3.1.1 Concept de développement urbain	10 (0)	Le développement urbain du site sur la période d'observation considérée est défini selon un fort caractère contraignant et comporte un échelonnement approprié.
3.1.2 Processus de sélection du projet (urbanisme)	10 (0)	Dans le cadre d'une procédure d'urbanisme appropriée, on sélectionne le concept optimal de quartier et d'espaces extérieurs en tenant compte des critères pertinents d'un Site 2000 watts.
3.1.3 Climat urbain (adaptation au changement climatique)	10 (0)	On étudie la situation climatique locale ainsi que les conséquences du développement du site sur le climat urbain. Le concept urbanistique permet la bonne aération du site. Les mesures appropriées permettent un faible réchauffement et une évaporation élevée, évitant ainsi les « îlots de chaleur ». Délimitation: La qualité de la végétalisation est évaluée avec le critère 3.3.3 Qualité de la végétalisation des espaces extérieurs (adaptation au changement climatique).
3.2 Diversité de l'utilisation	25 (20)	L'organisme responsable du site analyse la gamme d'affectations existante et future et veille au mix harmonisé et diversifié des affectations et des utilisateurs sur le site et dans les zones urbanisées et espaces libres aux alentours. Ceci permet d'atteindre une densité de fonctions et d'interactions élevée.
3.2.1 Diversité des utilisateurs	10	L'organisme responsable veille à la mixité sociale du site et à la diversité des utilisateurs (p.ex. par le biais de différentes offres en matière d'affectation, différents segments de prix, etc.)
3.2.2 Diversité des utilisations	10	Les affectations du site consolident, complètent ou élargissent la gamme d'affectation conformément au concept de développement / aux lignes directrices. Remarque: La coordination avec les objectifs de la commune est évalué dans le critère 1.2.2.
3.2.3 Affectation des rez-de-chaussée	5 (0)	Des surfaces utiles situées en rez-de-chaussée prêtes à accueillir du public et adaptées à un usage public sont proposées, et les conditions en termes de hauteur sous plafond, raccordements techniques et accès depuis l'espace extérieur sont remplies.
3.3 Espaces intérieurs et extérieurs à usage commun	15 (30)	L'organisme responsable veille à ce que le site dispose de suffisamment d'espaces intérieurs et extérieurs prêts à accueillir du public et qui puissent être utilisés comme zones de rencontre. Par la conception d'espaces publics et semi-publics, la vitalité du site est garantie et une qualité de séjour est assurée.
3.3.1 Espaces intérieurs à usage commun	5	Situées en rez-de-chaussée, des surfaces utiles prêtes à accueillir du public et adaptées à un usage public sont proposées et utilisées, et les conditions en termes de hauteur sous plafond, raccordements techniques et accès depuis l'espace extérieur sont remplies. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Les espaces à usage commun sur le site servent aux utilisateurs (pour la communauté et/ou les utilisateurs individuels) ou aux personnes externes.)
3.3.2 Espaces extérieurs avec qualité de séjour élevée	5 (10)	L'organisme responsable encourage un niveau de qualité élevé en ce qui concerne le séjour sur le site grâce à des espaces-rue, espaces libres et espaces verts publics et semi-publics. Les espaces extérieurs du site sont coordonnés avec l'environnement alentour.
3.3.3 Milieux de vie proches de la nature et biodiversité (adaptation au changement climatique)	5 (15)	L'organisme responsable du site encourage des milieux de vie proches de la nature dans les espaces extérieurs, sur les toits et les façades et les adapte à l'environnement du site. Il contribue à la biodiversité et à la diminution des îlots de chaleur. Délimitation: Les études au sujet du climat urbain, y compris la circulation de l'air ainsi que les autres aspects pour diminuer les îlots de chaleur, sont évaluées au critère 3.1.3 Climat urbain.
3.4 Approvisionnement local	20	Il existe sur le site et dans le voisinage immédiat des offres en biens de consommation courante, axées sur la structure des utilisateurs. De telles offres de services permettent à la population de privilégier un mode de vie fondé sur une consommation plus basse des ressources pour la mobilité
3.4.1 Offres en biens et services de consommation courante	20	Il existe sur le site et/ou dans le voisinage immédiat des offres en biens et services de consommation et sociaux adaptées aux besoins des habitants et des employés du site.
3 Joker	10	Selon manuel 2021

Développement/Emménagement (Utilisation)		Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
4	Approvisionnement et élimination	70 (80)	
4.1	Energie	40 (50)	L'énergie consommée sur le site est produite en grande partie sur place (sur le site) ou produite localement et présente une qualité écologique élevée.
4.1.1	Energie finale produite localement ou sur site (chaleur et électricité)	20	Le potentiel lié à la production locale ou sur site de chaleur et d'électricité autoconsommée à partir de sources renouvelables visant la couverture des besoins énergétiques globaux du site est exploité. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: L'énergie utilisée sur le site est produite en grande partie sur place (sur le site) ou produite localement.)
4.1.2	Energie finale renouvelable	10 (20)	L'énergie finale utilisée est renouvelable. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: L'énergie utilisée dans le site est renouvelable)
4.1.3	Qualité écologique de l'énergie finale	10	L'énergie finale utilisée doit en outre présenter un niveau de qualité écologique élevé. L'énergie renouvelable produite sur place conformément au critère 4.1.1 équivaut généralement à de l'énergie finale avec une qualité écologique supplémentaire. Pour l'énergie finale fournie au site, un justificatif relatif à la qualité écologique supplémentaire naturemade star ou équivalent est requise. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: L'énergie utilisée dans le site présente une qualité écologique supplémentaire élevée.)
4.2	Eau	10	L'approvisionnement en eau et la consommation d'eau sur le site suivent le principe de l'efficacité des ressources.
4.2.1	Utilisation efficace des ressources en eau	10	Il existe pour le site un concept conforme à la phase comprenant un plan de mesures pour l'utilisation efficace de l'eau. Le monitoring de la consommation d'eau est établi. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Le monitoring de la consommation d'eau commence est mis en place lors de l'exploitation. La consommation d'eau est régulièrement discutée et des mesures sont mises en œuvre en cas d'écarts par rapport aux objectifs.)
4.3	Déchets et recyclage	10	La production de déchets doit être réduite ou totalement évitée. Sur le site, les déchets sont collectés séparément de manière optimale, en fonction des filières de récupération disponibles.
4.3.1	Gestion des déchets	10	Il existe pour le site un concept conforme à la phase comprenant un plan de mesures pour la gestion des déchets. Le monitoring des quantités de déchets est établi. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Le monitoring des quantités de déchets est mis en place lors de l'exploitation. Le concept de traitement des déchets est régulièrement discuté et des mesures sont mises en œuvre en cas d'écarts par rapport aux objectifs.)
4	Joker	10	Selon manuel 2021

Développement/Emménagement (Utilisation)	Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
5 Bâtiments	90 (80)	
5.1 Rentabilité	10	La rentabilité sur le long terme joue un rôle important dans les décisions d'investissement pour les produits et services de l'organisme responsable du site.
5.1.1 Coûts du cycle de vie ou frais d'exploitation	10	Lors de décisions concernant les investissements, les coûts du cycle de vie (CCV) sont calculés et pris en compte. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Les frais d'exploitation, y compris le maintien de la valeur et l'entretien, sont reportés et optimisés.)
5.2 Stratégie pour les bâtiments	10	L'organisme responsable du site définit la stratégie en matière de bâtiment pour l'état souhaité sur la base de processus de sélection / de décisions qualifiés.
5.2.1 Processus de sélection de projet (bâtiment / parcelle)	10	Un processus de sélection bien préparé et mené de façon équitable au niveau des bâtiments / des parcelles garantit une solution optimale par rapport à l'architecture / l'urbanisme, la fonctionnalité, la rentabilité et l'énergie / l'environnement. Les thèmes en relation avec la société à 2000 watts sont intégrés de manière appropriée dans le processus de sélection. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Pour tous les bâtiments en exploitation, il existe une stratégie de préservation de la valeur.)
5.3 Standards de construction et optimisation de l'exploitation	35 (25)	L'organisme responsable du site vise les meilleurs standards de bâtiments possibles, les applique et veille à une exploitation optimale des bâtiments.
5.3.1 Energie, protection du climat, construction durable et exploitation (bâtiments)	35 (25)	Sur le site, des bâtiments avec les standards les plus élevés sont planifiés, réalisés et exploités. Cela concerne l'exigence liée à l'énergie globale pour les domaines Construction, Energie d'exploitation et Mobilité ainsi que les autres aspects liés à la construction durable et à l'exploitation. Dans la phase d'exploitation du site, des optimisations de l'exploitation sont systématiquement effectuées. Remarque: les standards de bâtiments respectivement les labels dont bénéficient les objets situés sur le site sont évalués d'une manière forfaitaire. Les exigences légales minimales pour les prescriptions ordinaires sur le site doivent être respectées pour tous les bâtiments. La commune peut exiger le respect de conditions énergétiques accrues dans le cadre de prescriptions légales cantonales / communales (p.ex. plan d'affectation spécial). (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Pour tous les bâtiments en exploitation, une optimisation énergétique de l'exploitation systématique est effectuée.)
5.4 Densité d'occupation	25	Sur le site, les surfaces par personne sont optimisées au sens de la satisfaction des objectifs de la société à 2000 watts.
5.4.1 Pilotage des surfaces par personne	25	Des surfaces modérées par personne favorisent la satisfaction des objectifs visés par la société à 2000 watts en ce qui concerne les bâtiments. Des offres flexibles en matière d'aménagement de l'espace et des instruments de pilotage (p.ex. prescriptions d'habitation) constituent des contributions efficaces en vue de réduire les surfaces par personne. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Un monitoring des surfaces par personne est effectuée pour tous les bâtiments en exploitation.)
5 Joker	10	Selon manuel 2021

Développement/Emménagement (Utilisation)		Max. Pt.	Note : Tous les critères sont affichés dans la version courte. Les points en () font référence à la sélection "Utilisation"
6	Mobilité	90	
6.1	TIM	25	L'organisme responsable du site optimise le TIM en orientant le stationnement automobile à la baisse et en imputant les coûts à ceux qui les occasionnent. Il se sert des bénéficiaires pour financer des alternatives à la mobilité automobile ou pour créer de telles incitations.
6.1.1	Places de stationnement pour véhicules à moteur	10	Le nombre de places de parc pour voitures particulières est réduit en fonction d'une faible demande. L'offre en places de stationnement contribue au recours en offres de mobilité efficaces et respectueuses de l'environnement. Dans la phase d'exploitation du site, les surfaces de stationnement qui ne sont plus sollicitées peuvent simplement être converties pour un autre usage. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Nombre minimal de places de stationnement adaptées aux véhicules efficaces/respectueux de l'environnement et offrant une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques.)
6.1.2	Utilisation et gestion des places de stationnement	15	Le concept d'exploitation des places de stationnement veille à imputer les coûts à ceux qui les occasionnent, en évitant un subventionnement croisé des places de stationnement par les revenus des surfaces utiles et en renonçant à une obligation de mettre à disposition des places de stationnement pour les locataires / propriétaires. L'excédent de recettes qui en résulte ou d'autres sources de financement servent, en particulier, à l'encouragement de systèmes d'incitation en vue d'utiliser les transports publics, les trajets à pied et à vélo et la mobilité combinée.
6.2	Trajets à pied ou à vélo	35	L'organisme responsable du site encourage les trajets à vélo en proposant un nombre de places de stationnement pour vélos orienté au minimum en fonction des besoins et situé de façon optimale. Les parkings ou abris pour vélos répondent à des standards de qualité élevés. L'organisme responsable du site veille à ce que les chemins destinés aux trajets à pied ou à vélo sur le site soient attrayants et sécurisés.
6.2.1	Places de stationnement pour vélos	10	Le nombre de places de stationnement pour vélos est optimisé sur la base d'une demande importante et affiche par conséquent un chiffre minimum correspondant aux besoins. Les places de stationnement pour vélos sont facilement accessibles, de bonne qualité et leur conception est attrayante. Il y a suffisamment de place pour déposer des vélos spéciaux et un outillage standard est disponible. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Les places de stationnement pour vélos sont disponibles en nombre adapté à la demande et sont de bonne qualité.)
6.2.2	Réseau complet d'itinéraires piétonniers et de pistes cyclables sur l'ensemble du site	15	Le site dispose d'un réseau attrayant et dense d'itinéraires pour piétons et de pistes cyclables. (EXIGENCE EN EXPLOITATION: Le site dispose d'un réseau attrayant et dense d'itinéraires pour piétons et de pistes cyclables qui sont bien reliés et de manière sûre aux réseaux principaux. L'attractivité du réseau est renforcée par des zones de réduction de vitesse ou de rencontre bien signalisées.)
6.2.3	Bon niveau de sécurité en lien avec les trajets à pied et à vélo	10	Le site dispose d'une bonne connexion aux réseaux principaux. Des zones de modération du trafic et des espaces de rencontre augmentent la sécurité des trajets à pied et à vélo. Les chemins et les places, et en particulier les croisements, sont aménagés avec une bonne visibilité et sont facilement identifiables; les chemins pour piétons sont interdits à toute circulation. Les personnes handicapées et les personnes âgées sont prises en considération.
6.3	Transports publics et mobilité combinée	20	L'organisme responsable du site s'engage à ce qu'il existe des alternatives pour une mobilité automobile qui soient attrayantes et correspondent aux besoins des utilisateurs. L'organisme responsable du site assure qu'une analyse régulière des besoins est menée, sur laquelle s'appuie une optimisation des offres.
6.3.1	Offre en matière de transports publics	10	Le site dispose d'une offre attrayante en matière de transports publics avec des arrêts et des accès bien conçus et facilement accessibles.
6.3.2	Offre mobilité combinée	10	Le site dispose d'offres concrètes en matière de mobilité combinée pour tous les usages. Une offre attrayante de carsharing ainsi qu'une sélection d'offres complémentaires de mobilité orientées vers les besoins sont disponibles.
6	Joker	10	Selon manuel 2021